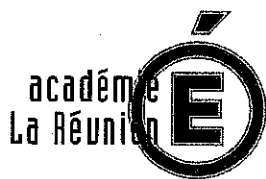




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Arrêté n°12 - 2015 DSM du 11 mai 2015**  
**modifiant l'arrêté n°5/2015-DSM du 6 février 2015 fixant la composition des**  
**représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**  
**académique de l'académie de la Réunion.**

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Le recteur de l'académie de la Réunion,**

Rectorat

DSM-1

2014-2015/n°

Affaire suivie par  
Corine Kraemer

Téléphone  
0262 48 13 46

Fax  
0262 48 13 45

Courriel  
dsm.secretariat@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;  
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;  
Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 9 août 2011 modifiée par la circulaire n° MFPP1130836 du 9 novembre 2011 relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;  
Vu le procès verbal des élections professionnelles en date du 5 décembre 2014 ;  
Vu l'arrêté n°41-2014 DSM du 12 décembre 2014 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de la Réunion.  
Vu l'arrêté n°5/2015-DSM du 6 février 2015 modifiant la composition des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de la Réunion.  
Vu les propositions des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de la Réunion ;  
Vu la nouvelle proposition de la FNEC-FP FO en date du 29 avril 2015.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique est modifiée comme suit :

**Au lieu de lire :**

FNEC FP FORCE OUVRIERE	Sharif BEMAT	Reine- Claude ELLAYA
SNALC SNE SPLEN-SUP (CSEN-FGAF)	Jacky JARDINOT	Franco FLORICOURT

**Lire :**

FNEC FP FORCE OUVRIERE	Sharif BEMAT	Alain ROQUES
SNALC SNE SPLEN-SUP (CSEN-FGAF)	Jacky JARDINOT	Franco LORICOURT



2/3

La liste modifiée des représentants du personnel au CHSCTA est jointe en annexe au présent arrêté.

**Article 2 :** L'arrêté n°5/2015 DSM du 6 février 2015 est abrogé.

**Article 3 :** Le mandat des représentants désignés à l'article 1 débutera à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 4 :** Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 11 mai 2015

Pour le Recteur et par délégation  
le secrétaire général

Xavier LE GALL



3/3

**Annexe de l'arrêté n° 12 – 2015 DSM modifiant l'arrêté n°5/2015 du 6 février 2015 fixant la composition des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de la Réunion.**

**Liste des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de la Réunion.**

<b>Au titre de</b>	<b>En tant que membres titulaires</b>	<b>En tant que membres suppléants</b>
<b>UNSA EDUCATION</b>	Luc BOYER	Eric CHOUFFOT
	Christian GAY	Jacky CHANE ALUNE
<b>FSU</b>	Catherine DURIEZ	Béatrice LECOQ
	Roland RIBES	Santiago ALONSO
<b>FNEC FP FORCE OUVRIERE</b>	Sharif BEMAT	Alain ROQUES
<b>SNALC SNE SPLEN-SUP (CSEN-FGAF)</b>	Jacky JARDINOT	Franco LORICOURT
<b>SAIPER PAS 974 CGTR EDUC'Action</b>	Cédric LENFANT	Laurent SANTAMARIA